

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



MENTIONS LEGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 Brest Cedex 9
Tél. 02 98 04 86 28 - bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE D'ERQUY

11 square de l'Hôtel de Ville
BP 09 - 22430 Erquy
Tél. 02 96 63 64 64
info@ville-erquy.com

ASSOCIATION LES AMIS DU VIADUC DE CAROUAL

59 boulevard de la Mer - 22430 Erquy
Tél. 06 07 39 88 32

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



APPEL AUX DONNS

Pour la restauration du Viaduc de Caroual à Erquy

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/43986

FERROVIAIRE RURAL MARITIME RELIGIEUX MILITAIRE MOTORISÉ PAYSAGE



création graphique - Fondation du patrimoine Bretagne - février 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

LE VIADUC DE CAROUAL A ERQUY

Situé en bordure du front de mer à Carooual, le viaduc de Carooual est un ouvrage d'art de la ligne départementale de chemin de fer reliant Saint-Brieuc à Saint-Briac, réalisé entre 1913 et 1916 par l'ingénieur briochin des Ponts et Chaussées, Harel de la Noë. D'une longueur totale de 109,25 m, hauteur maximale 17,50 m, largeur utile 4,22 m, il comprend un arc central de 45 m de portée et est constitué de maçonnerie en grès rose local et de béton armé.

Le « petit train des Côtes du Nord » amènera à Erquy des générations d'estivants, du 11 juillet 1922 au 31 décembre 1948, date de son arrêt définitif.

Un siècle après son édification, cet ouvrage a subi l'usure du temps. Transféré à la commune par acte administratif du 18 septembre 1959, il a été inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 3 mars 2014.

Une étude de faisabilité réalisée en 2015 par le cabinet spécialisé « ARTCAD » montre que les dégradations sont spectaculaires : éclats de béton, ruptures d'armatures, dégradation des diagonales du système arc/tendeur, ...

la capacité de la structure à se porter elle-même n'est pas remise en cause à court-terme seulement ! Il convient donc d'entreprendre rapidement des réparations sur cet ouvrage. Outre les risques sur l'intégrité de la structure, une attente risquerait d'augmenter les coûts travaux, avec le recours à des démolitions / reconstructions de grande ampleur.

Le conseil Municipal, réuni le 17 mars 2016, a voté à l'unanimité pour la validation du projet de restauration du Viaduc de Carooual et pour l'approbation globale d'un programme technique de restauration du Viaduc pour un montant consolidé de 1 250 000 € (HT).

Outre la sauvegarde du monument, un aménagement en voie verte est aussi inclus dans ce programme (création d'une surface uniforme dégagée et mise en conformité des garde-corps).

Montant des travaux*	1.250.000€
Montant des subventions*	562.500€
Part restant à la charge de la commune	687.500€

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

► FORMULE N°1 : 50€ minimum (coût réel de 17€)

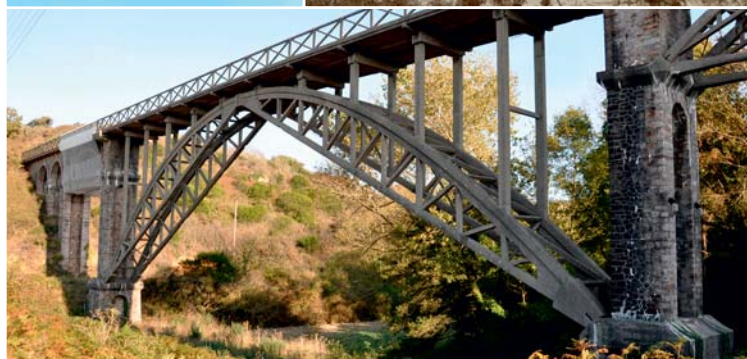
Reçu fiscal + invitation à l'inauguration des travaux.

► FORMULE n°2 : 100€ minimum (coût réel de 34€)

Reçu fiscal + Formule n°1 + remise du diplôme «mécène du patrimoine d'Erquy»

► FORMULE n°3 : 500€ minimum (coût réel de 170€)

Reçu fiscal + Formule n°3 + Visite guidée historique et patrimonial de la commune



OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DU VIADUC DE CAROUAL A ERQUY

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?



► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/43986

► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine, Viaduc de Carooual à Erquy » Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____